5 CHOSES À SAVOIR SUR LE RGPD PAR AGGELOS

1 LE CADRE JURIDIQUE

Quand?

25 MAI 2018

Qui?

Toutes **les entreprises** qui traitent des données personnelles de **citoyens européens**

2 LE RENFORCEMENT DES DROITS DES PERSONNES

LA TRANSPARENCE AMÉLIORÉE
- Une information claire, intelligible et accessible
- Les internautes doivent être informés de l'usage qui est fait de leurs données et doivent donner leur consentement explicite.

LE DROIT D'ACCÈS
Permet aux internautes de demander l'accès aux données personnelles que vous détenez sur eux.

LE DROIT À LA PORTABILITÉ
Permet aux internautes de récupérer leurs données dans un format ouvert et lisible par une machine afin de les stocker, ou de les réutiliser à des fins personnelles.

LE DROIT À L'OUBLI
Permet aux internautes d'obtenir l'effacement de leurs données à caractère personnel dans les meilleurs délais.

3 LES SANCTIONS ENCOURUES

2 TYPES D'AMENDES
suivant le type d'infraction

10 MILLIONS D'EUROS ou 2% DU CHIFFRE D'AFFAIRES

20 MILLIONS D'EUROS ou 4% DU CHIFFRE D'AFFAIRES

4 LES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES

LE REPRÉSENTANT LÉGAL
de la structure est responsable de la conformité RGPD, il est le point de contact de la CNIL, l'autorité de contrôle.

C'EST VOUS !

LE SOUS TRAITANT
est tenu de respecter des obligations en matière de sécurité, de confidentialité et de responsabilité.

C'EST NOUS !

5 LA CONFORMITÉ DE VOTRE SITE INTERNET

POURQUOI ÊTES-VOUS CONCERNÉ?

Parce que vous traitez des données personnelles au travers :

- des formulaires (contact, RH, etc.)
- de la vente en ligne (e-commerce)
- des comptes clients et/ou utilisateurs
- des newsletters
- des cookies et applications tierces (Google Maps, Facebook, Twitter etc.)
- du suivi du trafic du site internet (Analytics)

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données, adopté en 2016 par le Parlement Européen. Il entrera en vigueur le 25 mai 2018 et remplacera tous les précédents textes nationaux et notamment la loi Informatique et Libertés.

Données personnelles : toutes données permettant l'identification directe ou indirecte d'une personne.

Autorité de contrôle : autorité nationale en charge du respect des législations portant sur les données personnelles. En France, c'est la CNIL (Comission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Sous-traitant : c'est Aggelos, car nous sommes mandatés par votre organisme pour le traitement des données personnelles des internautes qui visitent votre site internet.

Plus d'informations sur aggelos.fr/rgpd et auprès de Stéphanie Prost, Directrice Digital, et de Thibaut Soufflet, DPO, à l'adresse rgpd@aggelos.fr.

Source : CNIL

AGGELOS
VIDEO & TEXT
CLIPS COMMUNICATION